



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination - Environnement,
Cellule Développement Durable

Gap, le **28 MARS 2025**

AVIS DE CONSULTATION Commune de Saint-Crépin

En application de l'article L181-10-1 du code de l'environnement, une consultation du public préalable à la demande d'autorisation environnementale relative au projet de plan de gestion et d'entretien pluriannuel du torrent de Merdanel sur son cône de déjection, est organisée pour une durée de 90 jours consécutifs sur le territoire de la commune de saint-Crépin **du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 16 juillet 2025 inclus**.

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de :

- Mairie de Saint-Crépin – Madame Nadège BONNARDEL, DGS – 04 92 45 02 71
courriel : mairie@saintcrepin.com

- Bureau d'études HYDRETTUDES - Madame Clémence ROLLIN – Tél : 04 79 96 14 57
courriel : contact@hydretudes.com

Une version papier du dossier de consultation sera déposée à la mairie de Saint-Crépin – 60 Rue du Tour de Ville - 05600 Saint-Crépin afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit **le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 08h30 à 12h00**

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la consultation parallélisée à l'adresse suivante : <https://saintcrepin.com/consultation-du-public-plan-de-gestion-du-merdanel>

Le public pourra consigner ses observations et propositions de deux manières différentes :

- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête ;

- Par voie électronique, à l'adresse suivante : ce.gestion.merdanel@saintcrepin.com

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du vendredi 18 avril 2025 jusqu'au mercredi 16 juillet 2025 inclus.

Les contributions électroniques seront mises en ligne sur le site internet dédié à la consultation.

Monsieur François EMOND, Gérant et formateur de la société « le-cours particulier.fr » est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du 28 février 2025 du Président du Tribunal Administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler les conclusions motivées sur le résultat de la consultation.

Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture de la consultation le :

- jeudi 24 avril 2025 de 18h00 à 20h00 – salle polyvalente – 596 rue de la Charrière – 05600 SAINT-CRÉPIN

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations le :
- **jeudi 22 mai 2025 de 18h00 à 20h00 – en mairie de Saint-Crépin – 60 Rue du Tour de Ville - 05600 SAINT-CRÉPIN**

Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique de clôture de la consultation le :
- **jeudi 03 juillet 2025 de 09h00 à 12h00, salle polyvalente – 596 rue de la Charrière – 05600 SAINT-CRÉPIN**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an, sur le site internet dédié à la consultation, au plus tard à la date de publication de la décision.

Le Préfet des Hautes-Alpes statuera sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de plan de gestion et d'entretien pluriannuel du torrent de Merdanel sur son cône de déjection.

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Saint-Crépin, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, en Préfecture des Hautes-Alpes, sur le site internet dédié à la consultation, sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes

Benoit ROCHAS